



Association
des détaillants
en alimentation
du Québec

CTE - 044 M
C.P. - GESTION
MAT. RESIDUELLES

Mémoire de

**l'Association des détaillants en
alimentation du Québec**

Présenté
à la

**Commission du Transport
et de l'Environnement**

Dans le cadre des consultations particulières
et auditions publiques portant sur

la gestion des matières résiduelles

1^{er} février 2008

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Qui nous sommes	3
Préambule	3
Introduction	4
Argumentaire :	
Sensibilisation et information	5
Le système de consignation	6
Les coûts de la consigne	6
Privilégier la collecte sélective	7
Matières résiduelles issues des ICI	8
Cap sur les matières organiques	9
Rentabiliser la taxe à l'enfouissement	9
Amélioration de l'offre de services de collecte aux ICI	10
Conclusion	11
Annexes :	12
Annexe I - Synthèse des résultats : Étude sur la consigne	12
Annexe II - Échantillons de sondage : Étude sur les services aux ICI	13
Annexe III - Article RADAR : janvier-février-mars 2008	21

Qui nous sommes

Fondée en 1955, l'Association des détaillants en alimentation du Québec (A.D.A.) est la seule association qui représente l'ensemble des détaillants en alimentation propriétaires du Québec. Sa mission est de défendre et représenter les intérêts professionnels, socio-politiques et économiques des quelque 9 000 détaillants en alimentation, quels que soient leur bannière et le type de surface qu'ils opèrent. L'A.D.A. effectue en leur nom des interventions et des représentations auprès des différents gouvernements, organismes et partenaires de l'industrie agroalimentaire.

En matière d'environnement, l'A.D.A. siège notamment sur le conseil d'administration d'*Éco Entreprises Québec* (ÉEQ), ainsi que sur deux comités consultatifs de Recyc-Québec (collecte sélective et matières organiques), elle est également signataire au nom du détail de l'*Entente sur la consignation la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière du Québec* et travaille actuellement au comité mis en place par Recyc-Québec pour développer un guide de bonnes pratiques pour l'utilisation des sacs d'empettes.

Préambule :

Bilan environnemental des détaillants en alimentation

À l'image de la société québécoise, le point de vue des détaillants en alimentation en ce qui a trait à l'environnement a beaucoup évolué, pour les mêmes notions de responsabilisation environnementale, mais également par souci d'économies dans un marché continuellement plus compétitif et concentré.

Ainsi, une nouvelle génération de commerces alimentaires a vu le jour, l'emphase a été mise sur l'économie d'énergie. Si bien qu'aujourd'hui, la récupération d'énergie et de chaleur permet aux détaillants les plus efficaces d'économiser jusqu'à 25 % de leurs factures d'électricité. Autre signe des progrès réalisés, *IGA Duval* de St-Pascal-de-Kamouraska a été la première épicerie au Canada à obtenir la prestigieuse certification LEED.

La récupération des matières recyclables et organiques fait continuellement de nouveaux adeptes parmi les détaillants. Des sacs réutilisables sont disponibles presque partout et différentes politiques valorisent le réemploi de sacs d'empettes. L'approvisionnement local prend de plus en plus son sens. De nombreux détaillants font figure de précurseurs et l'effervescence actuelle des différents enjeux environnementaux des commerces rend les employés fiers d'être partie prenante de ces initiatives prometteuses.

Il est révolu le temps où l'environnement s'arrêtait au tri des bouteilles!

Introduction

L'A.D.A. appuie la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et ses cinq principes fondamentaux :

- Primauté des 3RV-E
- Responsabilité des producteurs
- Participation des citoyens
- Régionalisation
- Partenariat

Le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, s'inspirant de l'application du principe de responsabilité élargie des producteurs et du partage des coûts a permis des avancées significatives. Il reste néanmoins beaucoup de chemin à faire, puisque le secteur municipal et le secteur Industries, Commerces et Institutions (ICI) peinent à atteindre leurs objectifs respectifs de valorisation pourtant attendus dès 2008.

Plus spécifiquement, les commerces de détail alimentaires disposent de grandes quantités de matières résiduelles (recyclables et compostables) qui pourraient facilement être déviées de l'enfouissement. Pourtant à l'heure actuelle, bien peu est fait en partenariat avec ces derniers pour valoriser ces matières.

Sans répondre textuellement à l'ensemble des éléments de réflexion présents dans le document de consultation soumis par la Commission, l'A.D.A. s'attardera aux forces et opportunités du détail alimentaire dans le but de contribuer efficacement au bilan global de gestion des matières résiduelles.

Tel que plusieurs cas l'ont démontré, les détaillants peuvent apporter des modifications aux procédés de leurs commerces tout en impliquant leurs employés dans les meilleures démarches environnementales possible. Cependant, ils ne peuvent pas pour autant le faire seuls, pas plus que s'improviser récupérateurs ou transporteurs de leurs matières résiduelles.

Les détaillants québécois ont besoin d'un réel partenariat et l'A.D.A. est convaincue que les différents paliers gouvernementaux, mais principalement les municipalités, ont un important leadership à assumer en ce sens.

Sensibilisation et information

Les consommateurs québécois sont très convaincus des vertus de l'environnement et de la saine gestion des matières, par contre ils sont souvent très mal informés sur les véritables comportements responsables pour l'environnement. Un très bon exemple de cette problématique est la polémique nationale entourant les sacs d'emputtes, qui ne représentent pourtant qu'une infime partie des matières résiduelles générées annuellement. L'approche à privilégier devrait être le 3RV, mais comme c'est souvent le cas, on préfère plutôt identifier un remède miracle, allant du bannissement à l'imposition des sacs compostables.

D'abord, une prétention erronée et pourtant longtemps soutenue, l'utilisation de sacs d'emputtes de papier « brun » serait avantageuse au plan environnemental à son équivalent de plastique. Bien que l'information contraire soit désormais disponible et ait été diffusée par plusieurs groupes, on entend toujours des individus, dans les tribunes médiatiques ou dans la file d'attente de l'épicerie, encourager leurs pairs consommateurs à privilégier ce type de sac.

Tout le monde s'entend sur le fait qu'il est plus judicieux de réduire l'utilisation à la source et donc d'utiliser un sac d'emputtes réutilisable. Pourtant, est-ce que son bilan environnemental est toujours aussi avantageux lorsqu'il a été produit, dans des conditions de production inconnues, à l'autre bout de la planète? Malheureusement, la plupart du temps bon nombre de consommateurs ne s'attarderont pas à des aspects apparemment secondaires et arrêteront leur réflexion au niveau des coûts.

Dans le même sens, les détaillants sont fréquemment laissés à eux-mêmes pour faire face aux demandes environnementales contradictoires des consommateurs. Ces mêmes demandes incessantes s'accompagnent d'une variété incroyable de vendeurs de technologies ou produits tous plus verts les uns que les autres, encore une fois contradictoires.

À notre avis, il y a un grand besoin d'informer les gens à l'importance de réduire à la source et les critères qui justifient l'adoption ou la modification de certains comportements. De plus, à l'image de l'*Avis sur les sacs d'emputtes*, réalisé par Recyc-Québec, plus d'informations pertinentes sur les tenants et aboutissants des différentes alternatives environnementales doivent être colligées et diffusées aussi rapidement que possible.

Le système de consignation

Pourquoi donc vouloir élargir la consigne? D'abord, parce qu'elle est sensiblement efficace (85 %) à court terme, mais il faut dire qu'elle est entrée dans les mœurs depuis longtemps et qu'elle a fait l'objet de campagnes de sensibilisation répétées. On attribue une rentabilité à l'opération, on nous rétribue pour nos contenants, bien qu'elle ait été chargée à l'achat. Elle a un coût cette consigne et avant d'édifier la consigne comme étant le moyen le plus efficace de récupération des contenants, il est plus que nécessaire d'en quantifier l'ensemble des coûts et l'étendue des problématiques engendrées.

En vertu de la *Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique*, les détaillants en alimentation sont obligés de récupérer tous les contenants consignés qu'ils vendent. En fait, depuis la période d'avant-guerre, les membres de l'A.D.A. agissent comme récupérateurs des contenants consignés à remplissage unique (C.R.U.) et multiple (C.R.M.) de bière et de boissons gazeuses, soit plus de 2,3 milliards de contenants chaque année.

Il s'agit là d'un effort considérable, surtout quand on considère les quelque 30 000 produits différents qui se retrouvent dans un commerce en alimentation et les risques de contamination et de malpropreté occasionnés par la présence de contenants vides dans un lieu où l'hygiène et l'innocuité des aliments sont primordiales pour protéger la santé des consommateurs.

Le niveau actuel de performance globale du système de consigne (86 %) est meilleur que la collecte sélective, qui commence à peine à être valorisée et financée adéquatement. De plus, un taux pareil n'aurait jamais été rendu possible sans le support et l'engagement des détaillants alimentaires. On veut maintenant les remercier de leurs efforts en leur faisant porter un fardeau additionnel de 2,4 milliards de contenants de toutes formes.

Les coûts de la consigne

Comme le démontrent les résultats forts conservateurs d'une étude réalisée auprès de nos membres (voir annexe I), il s'avère qu'ils récupèrent en moyenne 13,3 % plus de contenants qu'ils en vendent. Les détaillants sont ainsi victimes de leur propre succès puisqu'ils supportent la défaillance, même l'absence totale de programmes de récupération des contenants consignés de la part de la SAQ, des pharmacies, des magasins à escomptes, des chaînes de restauration rapide et autres grands commerces de détail. Ces derniers profitent de la vente de boissons gazeuses et de la bière dans certains cas sans avoir à subir ni les conséquences financières, ni les problèmes de gestion en magasin. Ils n'ont pas à s'inquiéter puisque personne ne les oblige à appliquer leurs obligations.

S'ajoute à cette compétition déloyale, une foule de problématiques :

- le manque d'espace de rangement
- les problèmes récurrents de collecte (surtout lorsque confiée à des intermédiaires)
- l'insalubrité fréquente des contenants retournés
- la distribution au compte-gouttes des cartons pour classer les bouteilles libres
- les bouteilles brisées (pouvant occasionner des blessures)
- la compensation monétaire qui n'a rien à voir avec la charge de travail

L'A.D.A. a réalisé une étude auprès de ses membres entre mai et juin 2006 pour arriver à mieux quantifier les coûts de gestion de la consigne. On peut y voir les principaux résultats à l'annexe I. En prenant en considération seulement les coûts directs, englobant les coûts de main-d'œuvre et de matériel de récupération (gobeuses), on atteint une moyenne annuelle allant de 7 300 \$ pour un dépanneur à 24 300 \$ pour un supermarché. Pour récupérer un pareil manque à gagner un dépanneur devrait manutentionner 365 000 C.R.U. (pour lesquels ils sont rémunérés de 0,02 \$), alors que ce serait 1 215 000 C.R.U. pour un supermarché.

Rappelons que plusieurs coûts indirects (*la valeur marchande des pi² occupés, l'énergie, le contrôle de la salubrité, le nettoyage, la CSST, etc.*) n'ont pu être représentés dans ce calcul, mais assurent néanmoins que cette activité représente une perte nette pour les détaillants alimentaires.

Finalement, pour être défendue aussi ardemment, il faut bien que la consigne profite à quelqu'un et il semble maintenant évident que ce ne soit pas aux détaillants.

Privilégier la collecte sélective

Malgré les aléas décrits dans la partie précédente, les détaillants en alimentation sont néanmoins conscients de l'importance de leur rôle dans la gestion des matières résiduelles. Leurs efforts ont permis d'accomplir des progrès notoires dans leur secteur. Depuis plus de vingt ans, l'A.D.A. a toujours clairement signifié qu'elle considérait la consignation comme une *approche temporaire* et que des efforts devaient être investis pour assurer la mise sur pied au plus tôt d'un système global de valorisation des matières résiduelles.

La collecte sélective devrait s'étendre à toutes les matières, incluant les contenants actuellement consignés.

L'A.D.A. souhaite un système global, intégré et performant, permettant de répondre pleinement aux objectifs que le gouvernement du Québec s'est fixés quant à la réduction des matières résiduelles. Ensuite, de notre point de vue, cette approche respecterait davantage l'équité entre les différentes entreprises. Enfin, un tel système appellerait une saine gestion afin que lesdits montants servent directement et totalement à la récupération de ces matières.

En septembre dernier, la *ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (MDDEP) Line Beauchamp s'attaquait finalement à la véritable problématique des contenants non consignés, leur consommation hors foyer et l'absence de service de récupération. Pour y remédier, elle annonçait la mise en place d'un programme de collecte des matières recyclables dans les aires publiques municipales ainsi que dans les restaurants, les hôtels et les bars, le tout financé par le privé. Cette démarche évite de perpétuer la confusion du système de la consigne basé sur la nature des produits plutôt que sur les matières dont ils sont constitués.

Le message est grandement simplifié, puisque toutes les matières recyclables doivent maintenant être placées dans un bac à cet effet et ce, peu importe où l'on se trouve. L'A.D.A. espère que cette démarche sera fructueuse et surtout qu'on lui donnera le temps d'atteindre son plein potentiel.

Matières résiduelles issues des ICI

Dans les grandes lignes, la politique québécoise de gestion des matières résiduelles impose aux ICI, dont font partie les détaillants en alimentation, que 80 % de leurs matières valorisables, soient mises en valeur en 2008.

Les secteurs d'activités fort différents entre les ICI rendent la comparaison de leurs développements passablement difficile, mais globalement le secteur a atteint un taux de valorisation de 49 %. Le secteur ICI est à 31 % de son objectif, ce qui peut paraître énorme. Pourtant, sans aucune forme de soutien ou de compensation et avec pour seul incitatif une taxe répressive à l'enfouissement, c'est un bilan plutôt impressionnant.

En ce qui concerne le détail alimentaire, nous avons voulu savoir jusqu'où il était possible d'aller en terme de valorisation. C'est pourquoi, à titre comparatif, nous avons tenté de réaliser une caractérisation approximative des proportions de matières que l'on retrouve dans un supermarché type :

Tableau 1

Caractérisation des matières résiduelles d'un supermarché

Matières recyclables Ex. : papier, carton, verre, métal, etc.	33 %	} 90 % des matières résiduelles d'un supermarché pourraient potentiellement être déviées de l'enfouissement
Matières organiques Ex. : rebuts alimentaires, aliments périmés, etc.	57 %	
Déchets	10 %	
TOTAL :	100 %	

Source : A.D.A. - Réalisé à partir de données recueillies auprès de membres détaillants ayant réalisé la caractérisation complète des matières résiduelles de leurs commerces.

À la lumière de ces chiffres, nous sommes persuadés qu'avec une offre de services adéquate, l'ensemble du détail alimentaire pourrait assez facilement atteindre, du moins s'approcher significativement du seuil de 80 %, même en ce qui a trait aux objectifs spécifiques à notre secteur d'activités :

- 95 % des métaux et du verre
- 70 % du plastique et des fibres
- 60 % de la matière putrescible

C'est d'autant plus vrai, lorsque l'on constate les taux de valorisation plus qu'encourageants récemment constatés chez nos membres attestés *ICI on recycle!* :

- **Marché Stéphane Beaulieu inc.**, Sainte-Julienne, 2007 – 76 %
- **Corneau Cantin inc.**, Chicoutimi, 2007 – 81 %
- **Metro Sylvio Bouchard inc.**, Sorel, 2006 – 85 %
- **IGA Extra Serge Fleurent**, Granby, 2006 – 89 %
- **Marché Bellevue**, Victoriaville, 2003 – 75 %

Tel que le démontre également le tableau 1, seulement 10 % des matières résiduelles des détaillants en alimentation pourraient potentiellement être dirigées à l'enfouissement. Ce qui permettrait notamment aux détaillants d'économiser des sommes importantes en taxes à l'enfouissement.

Cap sur les matières organiques

Selon le bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles, les matières organiques affichent le plus bas taux de récupération, soit 8 %. En 2006, 34 000 tonnes supplémentaires ont été récupérées (pour un total de 109 000 tonnes). Il apparaît évident que ces matières doivent devenir LA priorité et donc, en toute logique, les détaillants en alimentation qui sont d'importants générateurs de ces matières.

Bien entendu, les détaillants en alimentation manipulent quotidiennement de grandes quantités de denrées alimentaires dont les restes, pertes et retours se retrouvent en grande majorité dans les lieux d'enfouissement. Pourtant, un simple calcul permet de faire la démonstration que si seulement 100 supermarchés qui enfouissent annuellement 300 tonnes de déchets arrivaient à détourner leurs matières organiques (voir tableau 1 - 57 %) on ajouterait 17 100 tonnes au bilan global québécois, soit une hausse significative de 16 %.

Rentabiliser la taxe à l'enfouissement

Le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles* exige le paiement de redevances de 10 \$ pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées. Les sommes recueillies sont censées servir au financement d'activités de gestion des matières résiduelles, dont 85 % est redistribué aux municipalités.

La taxe à l'enfouissement s'avère un outil répressif intéressant pour inciter les différents générateurs de matières résiduelles destinées à l'enfouissement à plutôt valoriser leurs matières. Réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination est le meilleur moyen de prolonger la durée de vie des lieux d'enfouissement.

Comme nos membres sont, toutes proportions gardées, d'importants générateurs de matières résiduelles, nous souhaitons connaître l'ampleur de leur contribution. Alors, nous avons décidé de mettre en relation les principaux éléments liés à la taxe à l'enfouissement. Ce second sondage, mené à l'été 2007, compare donc la génération de déchets (contribution à la taxe) de nos membres par rapport à l'offre de services de récupération qui est destinée aux ICI dans leur municipalité.

Sans faire le portrait exhaustif de l'offre de services offerts aux ICI dans l'ensemble des municipalités, ce sondage nous permet d'affirmer que l'offre de services à ce secteur est largement déficiente dans une majorité de municipalités du Québec. Mais sur une note plus encourageante, là où les services sont offerts, les détaillants sont habituellement actifs, et ce, même s'ils doivent déboursier des sommes additionnelles. À l'annexe II, il est possible de consulter des échantillons de sondages remplis par des détaillants.

Comment un détaillant, un restaurateur ou un gestionnaire d'hôpital peut-il espérer diminuer sa génération de matières résiduelles et par le fait même sa facture d'enfouissement si personne n'offre de service de récupération dans sa municipalité?

Amélioration de l'offre de services de collecte aux ICI

Depuis le 23 juin 2006, les ICI paient une redevance de 10 \$ la tonne de matières qu'ils enverront à l'enfouissement, dont 85 % sont retournées directement aux municipalités, qui sont pourtant minoritaires à offrir des services de récupération aux détaillants et autres ICI visés par le règlement.

Puis en juin 2007, le *Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets* (FCQGED) a déposé à l'Assemblée nationale une pétition réclamant une loi provinciale afin d'obliger les industries, les commerces et les institutions (ICI) à recycler leurs déchets. La pétition a été présentée lors des travaux parlementaires, le 13 juin 2007.

Le groupe déplorait que d'après les dernières données disponibles, le taux actuel de récupération dans ICI n'était que de 58 %. Cité dans un quotidien Montréalais, le directeur général du FCQGED M. Robert Ménard, s'expliquait ainsi : « Étant donné l'ampleur de la tâche, nous n'estimons pas que la bonne volonté des compagnies est suffisante pour changer la tendance et par conséquent, une obligation légale nous apparaît comme le meilleur moyen afin de s'assurer de la participation de toutes les entreprises ».

Pourtant, à la lumière des résultats de notre sondage sur les services aux ICI, nous arrivions à des résultats bien différents. Nous croyons, comme la FCQGED, que la bonne volonté des compagnies est insuffisante pour changer la tendance. Cependant, il apparaît plutôt que le principal élément récurrent pour la très grande majorité des entreprises ayant déjà implanté le recyclage, du moins dans le détail alimentaire, soit la disponibilité de services de collecte dans les localités concernées.

Il est par ailleurs demandé dans le document de consultation, si l'on « *...devrait accorder des compensations aux entreprises ou prendre des mesures coercitives pour qu'elles fassent davantage d'efforts de réduction à la source?* » Cette idée est intéressante en ce qui nous concerne, elle devrait également être étudiée sous l'angle de la valorisation. Dans ce sens, l'A.D.A. pense qu'avant d'accroître davantage les incitatifs punitifs aux détaillants, le gouvernement devrait s'assurer au minimum, qu'une partie des sommes reliées à la taxe à l'enfouissement soit réinvestie par les municipalités afin qu'elles offrent des services aux ICI.

Seule l'uniformisation ou du moins l'amélioration significative de l'offre de services de collecte des matières résiduelles dans les ICI nous apparaît capable de permettre l'atteinte des objectifs de la Politique. À l'heure actuelle, la majorité des municipalités ne voient pourtant pas l'utilité d'inclure les détaillants alimentaires et autres ICI comme partie prenante de leur stratégie. Il y a pourtant plusieurs exemples probants comme la *MRC du Bas-Richelieu* ou encore la *MRC de Nouvelle-Beauce* qui n'ont jamais même pensé exclure les plus grands générateurs (voir annexe III pour plus de détails).

Conclusion

Malgré l'évolution du débat sur les moyens pour mieux gérer les matières résiduelles, les nombreuses promesses, slogans et formules miracles qui n'ont pu traverser les années, l'A.D.A. n'a pas eu à changer son fusil d'épaule. Depuis plus de vingt ans, notre principale recommandation est toujours celle qui répond le plus adéquatement, à notre avis, aux préoccupations de l'ensemble des Québécois :

« Dans un souci de simplicité, d'efficacité et de responsabilité, la collecte sélective devrait s'imposer comme étant la solution privilégiée à la récupération des matières résiduelles. »

** Reprise textuelle de la conclusion du mémoire de l'A.D.A. concernant le projet de loi 102*

Les détaillants en alimentation du Québec sont des acteurs incontournables pour l'efficacité des différents systèmes de récupération. Cependant, nous sommes convaincus que la coexistence de différents systèmes contribue à accroître de manière importante les coûts de gestion des matières résiduelles dans l'ensemble du système.

L'A.D.A. souhaite que les différentes instances gouvernementales concentrent leurs efforts et leurs messages autour d'un seul axe précis : la collecte sélective des matières résiduelles.

Nous croyons avoir démontré le bien-fondé d'étendre la collecte sélective au plus grand nombre d'ICI et ce, en accordant une attention toute particulière aux matières organiques.

Avec un message clair et des services de collecte adéquats, l'A.D.A. est convaincue que les résultats ne sauraient attendre bien longtemps.

Annexe I

Résultats de l'étude sur la consigne

L'A.D.A. a effectué un sondage auprès de ses membres entre mai et juin 2006 pour arriver à mieux quantifier les coûts de gestion de la consigne. Ce sondage abordait les coûts de la main-d'oeuvre, les investissements reliés aux machines récupératrices, la quantité de contenants vendus et récupérés dans les commerces, etc. Les membres de l'A.D.A. ont été sollicités par courriel, 72 d'entre eux ont répondu volontairement aux différentes questions du sondage.

Sans prétention scientifique, nous croyons néanmoins qu'elle permet de constater les tendances lourdes chez les différents types de détaillants en alimentation. Voici donc un résumé des éléments les plus pertinents :

• **Irritants majeurs reliés à la gestion de la consigne** (par ordre prioritaire) :

<i>Petites surfaces</i> (- 6 000 pi ² vendants)	<i>Moyennes surfaces</i> (6 000-15 000 pi ² vendants)	<i>Grandes surfaces</i> (+ 15 000 pi ² vendants)
1. Rémunération des détaillants	1. Entreposage	1. Rémunération des détaillants
2. Salubrité des contenants	2. Rémunération des détaillants	2. Compétiteurs (SAQ, pharm.)
3. Entreposage	3. Services des récupérateurs	3. Entreposage
4. Services des récupérateurs	4. Salubrité des contenants	4. Salubrité des contenants
5. Compétiteurs (SAQ, pharm.)	5. Compétiteurs (SAQ, pharm.)	5. Services des récupérateurs
6. Insatisfaction de la clientèle	6. Insatisfaction de la clientèle	6. Insatisfaction de la clientèle

• **Récurrence des visites des différentes entreprises qui récupèrent les contenants consignés** (par semaine) :

	<i>Petites surfaces</i>	<i>Moyennes surfaces</i>	<i>Grandes surfaces</i>
Bière (bouteilles brunes)	1,5	2	2,33
Bière C.R.U.	0,31*	0,79	0,67
Boissons gazeuses	1,28	1,5	2,17

*Un répondant a spécifié qu'il ne recevait la visite d'aucun récupérateur de C.R.U. de bière. Il dit plutôt retourner à son tour les C.R.U de bière chez un de ses compétiteurs de grande surface.

• **Moyenne du différentiel (%) de récupération des contenants consignés**

Réalisé à partir des montants de consigne déposée (vendue) et les montants de retour de consigne au cours des 8 dernières semaines :

	<i>Petites surfaces</i>	<i>Moyennes surfaces</i>	<i>Grandes surfaces</i>
Différentiel (excédent en %)	*0,96 %	26,16 %	12,86 %

* Cette donnée apparaît très inférieure à la moyenne, mais les résultats peuvent fluctuer selon l'achalandage

• **Total des coûts directs***

(Coûts de la main-d'oeuvre + Coûts des gobeuses)

Petites surfaces	7 311,20 \$ / an
Moyennes surfaces	19 042,72 \$ / an
Grandes surfaces	24 304,11 \$ / an

*Coûts indirects (non inclus) :

- Valeur marchande des pi² occupés
- Énergie
- Salubrité et nettoyage
- CSST

Annexe II



Association
des détaillants
en alimentation
du Québec

Sondage : Services de recyclage offerts:
Veuillez retourner ce sondage par télécopieur au (514

Nom de votre municipalité : ST-JEROME

Région : LAURENTIDES

Volume de déchets générés par votre commerce annuellement (2006) : _____ tonnes

Redevance à l'enfouissement : 234 x 10 \$
2340 \$

Question pour votre municipalité :

1. Est-ce que votre municipalité offre des services de collecte sélective aux Industries, Commerces et Institutions (ICI) ?

Oui Non

Si vous avez répondu non, vous n'avez pas à répondre aux autres questions !

2. À quel type de ICI s'adressent ces services (cochez autant de cases que nécessaire)

<input checked="" type="checkbox"/> Petits commerces	<input checked="" type="checkbox"/> Édifices municipaux	<input type="checkbox"/> Écoles, Hôpitaux, etc...
<input checked="" type="checkbox"/> Restaurants	<input checked="" type="checkbox"/> Épiceries	<input type="checkbox"/> Centres commerciaux
<input checked="" type="checkbox"/> Grandes surfaces	<input type="checkbox"/> Industries	<input type="checkbox"/> Autres, ajouter :

3. Qui offre le service ?

Municipalité Sous-traitant, nom de l'entreprise : _____

4. Combien de ICI sont desservis ? : _____ établissements

5. Quelles matières sont récupérées (cochez autant de cases que nécessaire) ?

Papier/Carton Plastique Verre Métal

Putrescible (matières compostables)

6. Quelle quantité de matière est récupérée dans les ICI (déviée des centres d'enfouissement) ? _____ tonnes

7. Comment sont collectées les matières dans les ICI (cochez une seule case) ?

Collecte spécifique aux ICI ICI intégrés à la collecte résidentielle

8. À quelle fréquence ont lieu les collectes ? 1 FOIS / 2 semaine semaine

9. Est-ce qu'il y a des coûts pour les ICI qui reçoivent ces services ?

Oui Non Si oui : TAACI \$ / semaine
MUNICIPALES

Annexe II (suite)



Association
des détaillants
en alimentation
du Québec

Sondage : Services de recyclage offerts aux ICI

Veuillez retourner ce sondage par télécopieur au (514) 849-3021

Nom de votre municipalité : Sainte-Marie-de-Beauce

Région : Beauce

Volume de déchets générés par votre commerce annuellement (2006) :

Redevance à l'enfouissement : 151.93 / tonnes
x 10 \$

Question pour votre municipalité :

1. Est-ce que votre municipalité offre des services de collecte sélective aux Industries, Commerces et Institutions (ICI) ?

Oui Non

2. À quel type de ICI s'adressent ces services (cochez autant de cases que nécessaire) ?

Petits commerces Édifices municipaux Écoles, Hôpitaux, etc...
 Restaurants Épiceries Centres commerciaux
 Grandes surfaces Industries Autres, ajouter :

3. Qui offre le service ?

Municipalité MRC Sous-traitant, nom de l'entreprise : SERVICE MATRÉ

4. Combien de ICI sont desservis ? : 90%

5. Quelles matières sont récupérées (cochez autant de cases que nécessaire) ?

Papier/Carton Plastique Verre Métal
 Putrescible (matières compostables)

6. Quelle quantité de matière est récupérée dans les ICI (déviiée des centres d'enfouissement) ? 70%

7. Comment sont collectées les matières dans les ICI (cochez une seule case) ?

Collecte spécifique aux ICI ICI intégrés à la collecte résidentielle

8. À quelle fréquence ont lieu les collectes ? hebdomadaire

9. Est-ce qu'il y a des coûts pour les ICI qui reçoivent ces services ?

Oui Non Si oui : Non

Annexe II (suite)



Association
des détaillants
en alimentation
du Québec

Sondage : Services de recyclage offerts aux ICI
 Veuillez retourner ce sondage par télécopieur au (514) 849-30:

Nom de votre municipalité : Montréal VALIDE pour 2^{de}
Foyer 8445 07
+ 3000 l

Région : _____

Volume de déchets générés par votre commerce annuellement (2006) : _____

Redevance à l'enfouissement : _____ / tonnes
x 10 \$
[REDACTED]

Question pour votre municipalité :

1. Est-ce que votre municipalité offre des services de collecte sélective aux Industries, Commerces et Institutions (ICI) ?
 Oui Non [REDACTED]

2. À quel type de ICI s'adressent ces services (cochez autant de cases que nécessaire) ?

<input checked="" type="checkbox"/> Petits commerces	<input type="checkbox"/> Édifices municipaux	<input type="checkbox"/> Écoles, Hôpitaux, etc...
<input type="checkbox"/> Restaurants	<input type="checkbox"/> Épiceries	<input type="checkbox"/> Centres commerciaux
<input type="checkbox"/> Grandes surfaces	<input type="checkbox"/> Industries	<input type="checkbox"/> Autres, ajouter :

3. Qui offre le service ?
 Municipalité Sous-traitant, nom de l'entreprise : _____

4. Combien de ICI sont desservis ? [REDACTED]

5. Quelles matières sont récupérées (cochez autant de cases que nécessaire) ?

<input checked="" type="checkbox"/> Papier/ Carton	<input checked="" type="checkbox"/> Plastique	<input checked="" type="checkbox"/> Verre	<input type="checkbox"/> Métal
<input type="checkbox"/> Putrescible (matières compostables)			

6. Quelle quantité de matière est récupérée dans les ICI (dévotée des centres d'enfouissement) ? [REDACTED]

7. Comment sont collectées les matières dans les ICI (cochez une seule case) ?
 Collecte spécifique aux ICI ICI intégrés à la collecte résidentielle

8. À quelle fréquence ont lieu les collectes ? [REDACTED]

9. Est-ce qu'il y a des coûts pour les ICI qui reçoivent ces services ?
 Oui Non Si oui : [REDACTED]

Annexe II (suite)

COPIE CORRIGÉE



Sondage : Services de recyclage offerts aux ICI
Veuillez retourner ce sondage par télécopieur au (514) 849-3021

Nom de votre municipalité : LA PRAIRIE
 Région : MONTÉRÉGIE
 Volume de déchets générés par votre commerce annuellement (2006) :
 Redevance à l'enfouissement : 364 / tonnes x 10 \$ = 3640 \$

ISA #302
Alimentation J.G.D. Inc.
975, boul. Taschereau
Laprairie, Québec
J5R 1W7

Question pour votre municipalité :

1. Est-ce que votre municipalité offre des services de collecte sélective aux Industries, Commerces et Institutions (ICI) ?
 Oui Non Si vous avez répondu non, vous n'avez pas à répondre aux autres questions !

2. À quel type de ICI s'adressent ces services (cochez autant de cases que nécessaire) ?

<input checked="" type="checkbox"/> Petits commerces	<input checked="" type="checkbox"/> Édifices municipaux	<input type="checkbox"/> Écoles, Hôpitaux, etc...
<input checked="" type="checkbox"/> Restaurants	<input type="checkbox"/> Épiceries	<input type="checkbox"/> Centres commerciaux
<input type="checkbox"/> Grandes surfaces	<input type="checkbox"/> Industries	<input type="checkbox"/> Autres, ajouter :

3. Qui offre le service ?
 Municipalité Sous-traitant, nom de l'entreprise : OPTIMUM

4. Combien de ICI sont desservis ? : à 100% (établissements moyennant \$170/AN PAR BACK)

5. Quelles matières sont récupérées (cochez autant de cases que nécessaire) ?

<input checked="" type="checkbox"/> Papier/Carton	<input checked="" type="checkbox"/> Plastique	<input checked="" type="checkbox"/> Verre	<input checked="" type="checkbox"/> Métal
<input type="checkbox"/> Putrescible (matières compostables)			

6. Quelle quantité de matière est récupérée dans les ICI (déviée des centres d'enfouissement) ? : 2091 tonnes

7. Comment sont collectées les matières dans les ICI (cochez une seule case) ?
 Collecte spécifique aux ICI ICI intégrés à la collecte résidentielle

8. À quelle fréquence ont lieu les collectes ? : 1 fois par 2 semaines

9. Est-ce qu'il y a des coûts pour les ICI qui reçoivent ces services ?
 Oui Non Si oui : 170 \$ AN / BACK

Inclure Taxes municipales

Annexe II (suite)



Association
des détaillants
en alimentation
du Québec

Sondage : Services de recyclage offerts a

Veuillez retourner ce sondage par télécopieur au (514) 8-

Nom de votre municipalité : Quebec

Région : Quebec (La majeure)

Volume de déchets générés par votre commerce annuellement (2006) :

Redevance à l'enfouissement :

548 / tonnes
x 10 \$ 5480

Question pour votre municipalité :

1. Est-ce que votre municipalité offre des services de collecte sélective aux Industries, Commerces et Institutions (ICI) ?

Oui

Non

2. À quel type de ICI s'adressent ces services (cochez autant de cases que nécessaire)

Petits commerces

Édifices municipaux

Écoles, Hôpitaux, etc...

Restaurants

Épiceries

Centres commerciaux

Grandes surfaces

Industries

Autres, ajouter :

3. Qui offre le service ?

Municipalité

Sous-traitant, nom de l'entreprise : _____

4. Combien de ICI sont desservis ?

5. Quelles matières sont récupérées (cochez autant de cases que nécessaire) ?

Papier/Carton

Plastique

Verre

Métal

Putrescible (matières compostables)

6. Quelle quantité de matière est récupérée dans les ICI (déviée des centres d'enfouissement) ?

7. Comment sont collectées les matières dans les ICI (cochez une seule case) ?

Collecte spécifique aux ICI

ICI intégrés à la collecte résidentielle

8. À quelle fréquence ont lieu les collectes ?

9. Est-ce qu'il y a des coûts pour les ICI qui reçoivent ces services ?

Oui

Non

Si oui : _____

Annexe II (suite)



Association
des détaillants
en alimentation
du Québec

Sondage : Services de recyclage offerts aux ICI

Veuillez retourner ce sondage par télécopieur au (514) 849-31

Nom de votre municipalité : ILE PERROT (16^e ESTRA 282)

Région : _____

Volume de déchets générés par votre commerce annuellement (2006) :

Redevance à l'enfouissement : 520 / tonnes
x 10 \$

\$5200

Question pour votre municipalité :

1. Est-ce que votre municipalité offre des services de collecte sélective aux Industries, Commerces et Institutions (ICI) ?

Oui Non

Si vous avez des questions, veuillez répondre aux autres questions.

2. À quel type de ICI s'adressent ces services (cochez autant de cases que nécessaire) ?

<input type="checkbox"/> Petits commerces	<input type="checkbox"/> Édifices municipaux	<input type="checkbox"/> Écoles, Hôpitaux, etc...
<input type="checkbox"/> Restaurants	<input type="checkbox"/> Épiceries	<input type="checkbox"/> Centres commerciaux
<input type="checkbox"/> Grandes surfaces	<input type="checkbox"/> Industries	<input type="checkbox"/> Autres, ajouter :

3. Qui offre le service ?

Municipalité Sous-traitant, nom de l'entreprise : _____

4. Combien de ICI sont desservis ? : _____ établissements

5. Quelles matières sont récupérées (cochez autant de cases que nécessaire) ?

Papier/Carton Plastique Verre Métal
 Putrescible (matières compostables)

6. Quelle quantité de matière est récupérée dans les ICI (dévotée des centres d'enfouissement) ? _____ tonnes

7. Comment sont collectées les matières dans les ICI (cochez une seule case) ?

Collecte spécifique aux ICI ICI intégrés à la collecte résidentielle

8. À quelle fréquence ont lieu les collectes ? _____ semaine

9. Est-ce qu'il y a des coûts pour les ICI qui reçoivent ces services ?

Oui Non Si oui : _____ \$ / semaine

Annexe II (suite)



Association
des détaillants
en alimentation
du Québec

Sondage : Services de recyclage offerts aux Veillez retourner ce sondage par télécopieur au (514) 849-3

Nom de votre municipalité :

GATINEAU

Région :

OUTAOUAIS

Volume de déchets générés par votre commerce annuellement (2006) :

290 / tonnes/mètre

Redevance à l'enfouissement :

x 10 \$

2900 \$

Question pour votre municipalité :

1. Est-ce que votre municipalité offre des services de collecte sélective aux Industries, Commerces et Institutions (ICI) ?

Oui

Non

Si vous avez répondu non, vous n'avez pas à répondre aux autres questions!

2. À quel type de ICI s'adressent ces services (cochez autant de cases que nécessaire) ?

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Petits commerces | <input type="checkbox"/> Édifices municipaux | <input type="checkbox"/> Écoles, Hôpitaux, etc... |
| <input type="checkbox"/> Restaurants | <input type="checkbox"/> Épicerie | <input type="checkbox"/> Centres commerciaux |
| <input type="checkbox"/> Grandes surfaces | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Autres, ajouter : |

3. Qui offre le service ?

Municipalité Sous-traitant, nom de l'entreprise : _____

4. Combien de ICI sont desservis ? : _____ établissements

5. Quelles matières sont récupérées (cochez autant de cases que nécessaire) ?

- Papier/Carton Plastique Verre Métal
- Putrescible (matières compostables)

6. Quelle quantité de matière est récupérée dans les ICI (dévotée des centres d'enfouissement) ? _____ tonnes

7. Comment sont collectées les matières dans les ICI (cochez une seule case) ?

Collecte spécifique aux ICI ICI intégrés à la collecte résidentielle

8. À quelle fréquence ont lieu les collectes ? _____ / semaine

9. Est-ce qu'il y a des coûts pour les ICI qui reçoivent ces services ?

Oui Non Si oui : _____ \$ / semaine

Annexe II (suite)



Association
des détaillants
en alimentation
du Québec

Sondage : Services de recyclage offerts aux ICI

Veuillez retourner ce sondage par télécopieur au (514) 849-3021

Nom de votre municipalité : ALMA

Région : LAC ST-JEAN

Volume de déchets générés par votre commerce annuellement (2006) :

Redevance à l'enfouissement :

304 / tonnes
x 10 \$

3040

Question pour votre municipalité :

1. Est-ce que votre municipalité offre des services de collecte sélective aux Industries, Commerces et Institutions (ICI) ?

Oui

Non

Si vous avez répondu non, vous n'avez pas à répondre aux autres questions.

2. À quel type de ICI s'adressent ces services (cochez autant de cases que nécessaire) ?

Petits commerces

Édifices municipaux

Écoles, Hôpitaux, etc...

Restaurants

Épiceries

Centres commerciaux

Grandes surfaces

Industries

Autres, ajouter :

3. Qui offre le service ?

Municipalité

Sous-traitant, nom de l'entreprise : _____

4. Combien de ICI sont desservis ? :

10 établissements

5. Quelles matières sont récupérées (cochez autant de cases que nécessaire) ?

Papier/Carton

Plastique

Verre

Métal

Putrescible (matières compostables)

6. Quelle quantité de matière est récupérée dans les ICI (dévotée des centres d'enfouissement) ?

10 tonnes

7. Comment sont collectées les matières dans les ICI (cochez une seule case) ?

Collecte spécifique aux ICI

ICI intégrés à la collecte résidentielle

8. À quelle fréquence ont lieu les collectes ?

1 fois / semaine

9. Est-ce qu'il y a des coûts pour les ICI qui reçoivent ces services ?

Oui

Non

Si oui :

10 \$ / semaine

Annexe III

Extraits du *RADAR* de janvier-février-mars 2008

L'efficacité des ICI, une affaire de services

Diriger ses matières résiduelles vers les sites d'enfouissement s'avère une stratégie très onéreuse pour les Industries, Commerces et Institutions (ICI) du Québec. Pour 2008, il est prévu que la taxe à l'enfouissement atteigne 10,41 \$ par tonne de déchets enfouis. La facture, vous le comprendrez, risque de devenir salée pour ceux qui ne modifieront pas leurs comportements ou encore n'arriveront pas à trouver des fournisseurs de services de récupération.

Une étude menée par l'A.D.A. au printemps 2007 a démontré que la majorité des détaillants en alimentation emboîtent le pas lorsque des services de récupération des matières recyclables et putrescibles sont disponibles. Par contre, un élément bien plus préoccupant, l'offre de service aux ICI, est fort déficiente sur de grandes parties du territoire québécois, et ce même dans plusieurs villes d'importance.

Au-delà des bonnes intentions des détaillants, il faut pourtant que l'offre de service soit disponible.

Voici donc deux exemples de régions qui ont décidé de concerner leurs efforts pour s'assurer que les ICI de leur territoire atteignent leurs objectifs de valorisation des matières résiduelles, pour le bénéfice de tous : citoyens, entrepreneurs et élus.



MRC du Bas-Richelieu

La réglementation oblige les commerces et institutions de la MRC du Bas-Richelieu à faire le tri des matières recyclables et de leurs autres déchets depuis le 1^{er} février 2007. Cependant, cette obligation s'accompagne de services de recyclage. En effet, une collecte sélective hebdomadaire de matières recyclables (2 bacs de 360 litres) leur est offerte, sans frais.

Moyennant des frais supplémentaires, il est possible pour les propriétaires de commerces et d'institutions de bénéficier du service de collecte hebdomadaire de déchets 12 mois par année.

Pour répondre à leurs besoins, des bacs roulants bleus ou gris supplémentaires, des « rac-à-bacs » ou des conteneurs peuvent également être mis à leur disposition. Dans de tels cas, des ententes doivent être directement conclues avec le collecteur. À noter qu'ils pourront toujours bénéficier de la collecte régulière de déchets en bordure de rue (service de base).

La MRC du Bas-Richelieu a d'ailleurs remis la première distinction honorifique régionale « ICI, on récupère ! » à M. Sylvio Bouchard, propriétaire du Métro Sorel, qui a brillamment su détourner de l'enfouissement 85 % de ses matières résiduelles. L'acquisition d'une série

de bacs roulants bleus et noirs de 360 litres fait d'ailleurs partie des démarches réalisées. En utilisant des bacs noirs et en participant aux collectes de matières résiduelles offertes par Comporec du mardi au vendredi, M. Bouchard a privilégié la valorisation à l'enfouissement de ses déchets, et ce, en complémentarité avec la récupération de ses matières recyclables.

Trier les matières recyclables des déchets en les déposant dans le bac bleu ou le conteneur prévu à cet effet évite donc aux propriétaires de payer inutilement les taxes à l'enfouissement ! C'est pourquoi la MRC du Bas-Richelieu n'hésite pas à solliciter activement la participation des entreprises sur le terrain en leur démontrant les impacts positifs tant au plan financier qu'environnemental.

Orientés vers les résultats, la MRC et des partenaires locaux, cet automne, ont également mis sur pied un programme d'accompagnement des ICI de la région dans leur démarche visant à améliorer leur performance de récupération et de valorisation des matières résiduelles. Des étudiants du programme « Environnement, hygiène et sécurité au travail » du Cégep de Sorel-Tracy sont mis à contribution. D'abord en élaborant un diagnostic de la production actuelle des matières résiduelles des établissements, puis un plan d'action proposant des solutions de gestion écologique de matières résiduelles. Finalement, sous la forme d'un stage rémunéré d'alternance travail-études (ATÉ) en entreprise (moyennant certains frais), ces derniers pourront mettre en œuvre le plan d'action proposé à la phase précédente.





MRC de la Nouvelle-Beauce

Dès 1994, la MRC de la Nouvelle-Beauce exerce la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire, qui regroupe une population de plus de 32 000 personnes répartie dans 11 municipalités. À la suite d'une problématique de disposition des matières qui étaient dirigées à l'extérieur de son territoire, la MRC procède alors à l'implantation de son lieu d'enfouissement technique (LET) et décide, du même coup, d'introduire la collecte des matières recyclables pour tous, même les ICI. Le tri des matières recyclables allait être confié à la Société V.I.A., de Lévis.

La MRC de la Nouvelle-Beauce avait plusieurs raisons pour souhaiter regrouper les différents types de générateurs. D'abord, afin que la facture globale soit la moins élevée possible pour les contribuables, et ainsi ne pas dédoubler les services de collecte et de gestion des matières. De plus, l'entreprise de recyclage Michel A. Jacques de Sainte-Marie était intéressée à pouvoir disposer d'une plus grande quantité de matières disponibles en grande quantité dans les ICI, notamment le carton.

En ce qui concerne les ICI, la MRC de la Nouvelle-Beauce et l'entreprise de Sainte-Marie s'accommodent l'une l'autre. Ceux pour qui la collecte municipale est suffisante ont néanmoins le service désiré alors que les plus grands générateurs sont desservis par la collecte privée. Dépendamment de leurs besoins changeants, les entrepreneurs de la région sont néanmoins assurés d'obtenir un service adapté.

Fait passablement unique au Québec, les frais de collecte sont confondus dans la taxe de déchets de la MRC.

Les détaillants en alimentation de la MRC Nouvelle-Beauce sont passablement satisfaits de leur offre de service, bien que rien ne soit parfait. Petit à petit, l'offre de service s'améliore. Depuis 2005, les générateurs de plus de six bacs roulants de matières résiduelles peuvent maintenant disposer de conteneurs à chargement avant. Plus l'offre de service s'améliore et plus les détaillants sont intéressés à faire des efforts.

...

L'A.D.A. est consciente que vous ne disposez pas tous de services similaires dans vos localités respectives. C'est pour cette raison qu'elle entend militer en 2008 pour une amélioration significative des services de collecte pour les détaillants de l'ensemble du Québec.

N'hésitez pas à faire part de vos besoins à vos élus. Les détaillants en alimentation et les autres ICI font partie de la solution et non du problème.

